

**PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ D'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA**  
**Réponse aux recommandations de la vérification du rendement du Bureau du vérificateur général sur la COVID-19**  
**Prestation canadienne d'urgence**

N° de référence du rapport	Recommandations du BVG	Réponse de la direction	Description du résultat final escompté	Date d'achèvement prévue	Principales étapes intermédiaires (description et dates)	Organisation responsable et personne-ressource (nom, fonction, numéro de téléphone)	Indicateur de réalisation <i>(À l'usage exclusif du Comité permanent des comptes publics)</i>
		<p><i>La réponse de la direction du Ministère sera comprise dans le rapport de vérification du BVG qui est déposé au Parlement et affiché sur le site Web du BVG.</i></p> <p><i>La réponse doit indiquer clairement, en 200 mots maximum, si l'entité est d'accord ou non avec les recommandations.</i></p> <p><i>Si l'entité est d'accord, la réponse doit décrire les mesures particulières qu'elle a l'intention de prendre et leur calendrier.</i></p> <p><i>Si l'entité n'est pas d'accord, la réponse doit en indiquer les raisons.</i></p>	<p><i>Le plan d'action sera fourni au Comité permanent des comptes publics (PACP) dans les six mois suivant le dépôt de la vérification ou, si possible, avant l'audition, si l'organisation est invitée à se présenter devant le PACP pour discuter des conclusions d'une vérification.</i></p> <p><i>Le plan d'action détaillé sera publié sur le site Web du PACP.</i></p>				
6.64	<p>Emploi et Développement social Canada (EDSC) et l'Agence du revenu du Canada devraient achever et mettre en œuvre leurs plans de vérification après paiement relatifs à la Prestation canadienne d'urgence.</p>	<p>EDSC est d'accord avec cette recommandation.</p> <p>Durant la pandémie, le ministère s'est engagé dans une planification robuste et proactive des mesures d'intégrité post-paiement pour les demandes de remboursement de la prestation d'assurance-emploi d'urgence. Suite à la confirmation du financement dans l'énoncé économique de l'automne 2020, le ministère a élaboré un plan opérationnel complet de quatre ans pour les activités d'intégrité post-paiement et a commencé l'exécution des cas de fraude grave.</p> <p>Les activités relatives à l'intégrité sont en cours et se poursuivront conformément au plan opérationnel de quatre ans. Le plan sera affiné régulièrement à mesure que le ministère acquerra de l'expérience et des connaissances dans le cadre de ses enquêtes et</p>	<p>Un plan détaillé de quatre ans a été finalisé et est mis en œuvre en tant que prolongement du plan mis en œuvre en 2020-2021.</p>	<p>31 décembre 2020</p> <p>31 mars 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Complété - Élaborer un plan opérationnel détaillé pour l'identification et le recouvrement des paiements erronés et des trop-payés de l'assurance-emploi d'urgence au cours des quatre prochaines années.</li> <li>En collaboration avec l'ARC, ajuster tout élément du plan quadriennal pour assurer l'harmonisation des activités d'intégrité.</li> </ul>	<p>LEAD:</p> <p>DGSI SMA, Elise Boisjoly</p> <p>CO-LEADS:</p> <p>Régions</p>	

N° de référence du rapport	Recommandations du BVG	Réponse de la direction	Description du résultat final escompté	Date d'achèvement prévue	Principales étapes intermédiaires (description et dates)	Organisation responsable et personne-ressource (nom, fonction, numéro de téléphone)	Indicateur de réalisation (À l'usage exclusif du Comité permanent des comptes publics)
		<p><i>La réponse de la direction du Ministère sera comprise dans le rapport de vérification du BVG qui est déposé au Parlement et affiché sur le site Web du BVG.</i></p> <p><i>La réponse doit indiquer clairement, en 200 mots maximum, si l'entité est d'accord ou non avec les recommandations.</i></p> <p><i>Si l'entité est d'accord, la réponse doit décrire les mesures particulières qu'elle a l'intention de prendre et leur calendrier.</i></p> <p><i>Si l'entité n'est pas d'accord, la réponse doit en indiquer les raisons.</i></p>	<p><i>Le plan d'action sera fourni au Comité permanent des comptes publics (PACP) dans les six mois suivant le dépôt de la vérification ou, si possible, avant l'audition, si l'organisation est invitée à se présenter devant le PACP pour discuter des conclusions d'une vérification.</i></p> <p><i>Le plan d'action détaillé sera publié sur le site Web du PACP.</i></p>				
		<p>veillera à ce qu'il demeure sensible au contexte de pandémie continu, tout en maintenant l'harmonisation avec l'Agence du revenu du Canada (ARC).</p>					
6.65	<p>EDSC et l'Agence du revenu du Canada devraient effectuer une évaluation officielle de la mise en œuvre de la Prestation canadienne d'urgence afin de pouvoir en appliquer les constatations à la conception et à la mise en œuvre de futures prestations d'urgence et de relance économique du gouvernement.</p>	<p>EDSC est d'accord avec cette recommandation.</p> <p>La Prestation canadienne d'urgence (PCU) a été mise en place pour protéger les Canadiens et l'économie des répercussions de la pandémie mondiale de COVID-19, mais les leçons apprises pourraient avoir une application plus large pour la conception et la prestation des futurs programmes de prestations.</p> <p>EDSC convient qu'une évaluation formelle de la mise en place de la PCU éclairera la conception et le développement des futures prestations d'urgence.</p>	<p>Un rapport résumant les résultats de l'évaluation. Le rapport sera ensuite transmis aux parties prenantes internes et externes concernées.</p>	<p>L'évaluation sera lancée à l'été 2021.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaboration avec les principales parties prenantes</li> <li>• Achever l'évaluation pour l'exécution du programme de PCU</li> <li>• Transmettre le rapport aux parties prenantes internes et externes concernées</li> </ul>	<p>Elisha Ram Sous-ministre adjoint délégué, <b>Direction générale des compétences et de l'emploi</b></p> <p>Cliff Groen Sous-ministre adjoint principal, <b>Direction générale des prestations et des services intégrés</b></p>	